

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 JUIN 2022

Date de convocation : 20/06/2022

**2022 - 021**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

en présence : 10

votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, M. DEGAUCHY, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, F. LOIFERT, A. BOBOWSKI, V. LEROY, C. PICAUD

Absents excusés : M.J. LENS, M. DEVANNEAUX, P. MARSON

Procurations : M.J. LENS donne procuration à M. DEGAUCHY, P. MARSON donne procuration à M. DEGAUCHY

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

### DELIBERATION N°21 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 22/03/2022

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et en application du 1° bis) du V de l'article ci-mentionné du CGI,

**Considérant** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal** après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport de CLECT du 22 mars 2022, modifiant ainsi que précisé dans le rapport le montant de l'attribution de compensation 2022 et suivantes de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 juin 2022.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

